

Stratégie bas carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Cap vers la neutralité carbone : les étapes clés

S'engager **pour faire partie du monde de demain**

Une exigence citoyenne traduite en mesures politiques :

L'**Accord international de Paris** de 2015 vise à contenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C.

La France a pris des engagements forts et mis en place des dispositifs incitatifs pour respecter l'Accord de Paris :

- La **Stratégie nationale bas carbone** encourage tous les acteurs à réduire leur empreinte carbone. Atteindre la neutralité carbone en 2050 implique de diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.
- Le **Plan de relance** prévoit une enveloppe de 30 milliards d'euros pour la transition écologique.
- Pour les entreprises concernées par la **Déclaration de Performance Extra-Financière**, le bilan des émissions de GES s'impose plus particulièrement.

En tant qu'entreprise, comment agir ?

La première étape est de quantifier les émissions de GES (comptabilité carbone)

La **méthodologie ACT (Assessing low Carbon Transition®)***, structurante et novatrice, permet ensuite aux entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, de définir, mettre en oeuvre et évaluer leur stratégie bas carbone.

Apave accompagne vos démarches :

- pour établir un état des lieux de vos émissions de gaz à effet de serre.
- pour vous permettre de développer une vision et une stratégie bas carbone.
- pour vous aider à définir et mettre en place un plan d'actions de réduction de vos émissions.
- pour évaluer votre stratégie bas carbone vis-à-vis des scénarios de transition.

[*] Méthodologie développée par l'ADEME (Agence française de la transition écologique) et le CDP (Carbon Disclosure Project)



L'offre Apave

Stratégie bas carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Nous accompagnons chaque étape de votre démarche en tenant compte de votre contexte.

En phase d'état des lieux pour évaluer vos émissions de gaz à effet de serre

- Bilan de vos émissions de gaz à effet de serre : Bilan Carbone®, bilan réglementaire, GHG Protocol, ISO 14064...



Apave est adhérente et référencée par l'ABC (Association Bilan Carbone)

pour l'emploi de l'outil Bilan Carbone®.

Pour définir une stratégie et mettre en place des actions efficaces et durables de réduction de vos émissions

- Accompagnement pour poser les bases d'une stratégie adaptée à vos enjeux, à vos activités et à vos priorités. Nos experts sont formés à la méthodologie **ACT pas-à-pas**.
- Sensibilisation du personnel : communication, animation, et formation.
- Accompagnement et formation pour les certifications ISO 50001 et ISO 14001.

Pour évaluer votre stratégie bas carbone

- Application de la méthodologie **ACT évaluation**.

Pour vérifier vos déclarations et vos demandes auprès de l'Administration (dans le cadre de la Directive 2003/87/CE)

- Vérification de vos déclarations d'émissions de CO₂ dans le cadre du SEQE*.
- Vérification de votre demande d'aide de compensation carbone.

(*) SEQE : Système d'Echange de Quotas d'Emissions

Autres prestations :

- Audit énergétique et conseil pour améliorer l'efficacité énergétique de vos installations.
- Mesures des émissions atmosphériques.
- Intégrer l'éco-conception dans l'élaboration de vos produits ou services.
- Améliorer votre performance opérationnelle (gestion des flux, Lean, TPM, ...).
- Mettre en place une démarche d'achats durables
- Conseil en biodiversité.



Nos atouts

- + Un retour d'expérience significatif, qui nous permet de vous apporter des conseils pragmatiques pour mettre en place votre stratégie bas carbone.
- + Des compétences pluridisciplinaires (experts en énergie, en essais et mesures, consultants en organisation et process) pour une vision transverse et pertinente de votre stratégie.
- + Nos experts sont formés et référencés par l'ADEME pour les méthodologies ACT pas-à-pas et ACT évaluation
- + Apave s'engage pour ses propres activités, sur la lutte contre les pollutions et l'effet de serre et est membre de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE).

Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000